



Conseil d'établissement

Séance ordinaire du 27 janvier 2016

19 heures

Salle de conférences

DURÉE	N°	SUJET	OBJET
1 min	1	Vérification du quorum LIP 61	Constat
5 min	2	Lecture et adoption de l'ordre du jour	Adoption
8 min	3	Adoption et suivi du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2015 Document annexé	Adoption
5 min	4	Questions de la salle	Information
10 min	5	Information de la direction	Information
20 min	6	Programmes d'études locaux : LIP 85 • Programme Musique-études Document 16 annexé • Programme Sport-études Document 17 remis sur place	Approbation
10 min	7	Critères d'admission d'inscription 2016-2017 LIP 239 Document 18 annexé	Information
10 min	8	Activités et sorties LIP 87 Document 19 annexé ☺ Course 5 km ou 10 km Fillactive ☺ Défi nordique pour filles	Approbation
15 min	9	Rapport des comités a) Conseil des élèves b) Comité de parents	Information
5 min	10	Correspondance	Information
10 min	11	Affaires nouvelles 1. 2. 3.	Information
2 min	12	Date et lieu de la prochaine réunion	Information
1 min	13	Clôture de la séance	

Séance ordinaire du 27 janvier 2016

Si vous prévoyez être absent ou en retard, veuillez informer madame Suzie Dessureault
au numéro 819-375-3702, poste 6352 ou à l'adresse courriel suivante : ac-estc@csduroy.qc.ca

***Procès-verbal de la rencontre du Conseil d'établissement de l'Académie les Estacades
tenue le mercredi 27 janvier 2016.***

Étaient présentes ou présents :

Parents

Stéphanie-Érica Beaulieu
Yves Buisson
Lyne Larose
Betty Michaud
Diane Pelletier
Marie-Josée Richard
Liette St-Arnaud

Soutien

René Laquerre

Invités

Maude Barry, stagiaire de M. Bertrand
Tommy Jacob, enseignant

Direction : Chantal Morin

Enseignants

Nicole Auger
Roch Bertrand
Luc Dargis
Louise de Blois
Isabelle Dumont
Myriam Lemay

Professionnel

Nancy Paquet

Élèves

Alexandre Dubois
Charlee Larouche

Était absente

Valérie Gagné, parent

Madame Morin souhaite la bienvenue aux membres présents.

1) VÉRIFICATION DU QUORUM LIP 61

Madame Diane Pelletier, présidente, constate le quorum.

2) LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CE 15-16/19

***Il est proposé par madame Louise de Blois d'adopter l'ordre du jour tel
que présenté.***

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3) ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2015

Correction au point 8 : ... doivent ajouter à l'horaire de l'élève des périodes d'éducation physique et d'arts plastiques. (ajout)

CE 15-16/20

Il est proposé par madame Betty Michaud d'adopter le procès-verbal de la rencontre du 2 décembre 2015 avec l'ajout au point 8.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Document annexé

4) QUESTION DE LA SALLE

Étant donné qu'il n'y a aucune personne de l'extérieur dans la salle de réunion, ce point est passé.

5) INFORMATION DE LA DIRECTION

Suivi du procès-verbal du 2 décembre

- Projet éducatif : présentement en travail.
- Fondation : La Fondation survit.

Mot de la direction

a) Suivi concernant les factures 2013-2014 et 2014-2015 émises par le CSAD en octobre 2015

Reprise de discussion avec monsieur Labrecque. Ce dernier a demandé de patienter jusqu'au 15 février pour un retour sur la situation.

b) Projet éducatif

Les parents, les élèves ainsi que les membres du personnel ont répondu en grand nombre. Le comité est agréablement surpris des résultats obtenus du sondage et très satisfait des résultats concernant l'encadrement de l'élève et le sentiment d'appartenance.

c) Banquet football provincial

Près de 300 convives se sont attablés au banquet annuel du RSEQ football. Lors de cette soirée, trois élèves ont mérité les honneurs : Philippe Gauthier, William Morin, Félix Simoneau.

d) Loi 86

Madame Morin précise que le sondage de la fédération du comité de parents visait seulement les parents du conseil d'établissement et ceux du comité de parents.

e) Visite du Ministre Blais

Le ministre Blais était de passage à l'Académie le 20 janvier dernier afin de discuter avec la direction d'établissement. Cette rencontre inattendue a permis un très bel échange et beaucoup d'écoute de la part de monsieur Blais.

6) PROGRAMMES D'ÉTUDES LOCAUX : ORIENTATION GÉNÉRALE LIP 85Programme Musique-études

Madame Morin explique que le Ministère demande aux écoles qui offrent des programmes à projet particulier de faire une demande de reconnaissance, et ce, tous les cinq ans.

CONSIDÉRANT l'article 85 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) qui stipule que le conseil d'établissement approuve l'orientation générale proposée par le directeur de l'école en vue de l'enrichissement ou de l'adaptation par les enseignants des objectifs et des contenus indicatifs des programmes d'études établis par le ministre et en vue de l'élaboration de programmes d'études locaux pour répondre aux besoins particuliers des élèves;

CONSIDÉRANT que le programme Musique-études de l'Académie les Estacades existe depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT que ce programme est une continuité des écoles de musique au niveau primaire de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy;

CONSIDÉRANT que ce programme se distingue dans la région par son répertoire symphonique, par sa théorie musicale, sa formation à l'instrument et sa formation à différents ensembles;

CONSIDÉRANT que ce programme permet de contribuer au développement intégral de l'élève sur les plans musical, scolaire et personnel;

CONSIDÉRANT que ce programme permet certains partenariats;

CE 15-16/21

Il est proposé par monsieur Roch Bertrand d'approuver l'orientation générale des objectifs et des contenus indicatifs des programmes d'études établis par le ministre et en vue de l'élaboration du programme Musique-études pour répondre aux besoins particuliers des élèves et de reconduire ledit programme pour les 5 prochaines années.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Document annexé 16

Programme Sport-études

Madame Morin mentionne que pour le Sport-études la demande de reconnaissance est en lien avec un protocole d'entente dûment signé avec les mandataires nommés par les fédérations sportives. Pour ce faire, madame Morin demande aux membres du conseil d'établissement leur autorisation pour obtenir les droits de signer les protocoles d'ententes des sports reconnus et les ententes d'encadrement pour les sports non reconnus.

Protocoles d'entente

CONSIDÉRANT l'article 85 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) qui stipule que le conseil d'établissement approuve l'orientation générale proposée par le directeur de l'école en vue de l'enrichissement ou de l'adaptation par les enseignants des objectifs et des contenus indicatifs des programmes d'études établis par le ministre et en vue de l'élaboration de programmes d'études locaux pour répondre aux besoins particuliers des élèves;

CONSIDÉRANT que le programme Sport-études de l'Académie les Estacades existe depuis plus de 25 ans;

CONSIDÉRANT que l'Académie les Estacades est la seule école mandatée par la Commission scolaire du Chemin-du-Roy pour offrir les programmes Sport-études;

CONSIDÉRANT que le programme Sport-études de l'Académie les Estacades est le seul programme reconnu Sport-études par le MEESR dans la région;

CONSIDÉRANT que ce programme permet de contribuer au développement intégral de l'élève sur les plans sportif, scolaire et personnel;

CONSIDÉRANT que ce programme permet le rayonnement de l'école et l'arrimage de plusieurs partenariats;

CONSIDÉRANT que les fédérations sportives des programmes Sport-études reconnus soumettent le nom des mandataires sportifs;

CONSIDÉRANT que les fédérations sportives des programmes Sport-études reconnus exigent l'approbation du mandataire par l'école et la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que l'école prévoit pour les élèves-athlètes un encadrement scolaire qui respecte les exigences des protocoles d'ententes des programmes Sport-études;

CONSIDÉRANT que l'école met en place des mesures permettant de s'assurer de l'assiduité des élèves-athlètes tant lors de l'encadrement scolaire que de l'encadrement sportif;

Madame Diane Pelletier enregistre son abstention suite à une dénonciation de conflit d'intérêts.

CE 15-16/22

Il est proposé par madame Louise de Blois d'approuver la demande de renouvellement de la reconnaissance par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieure des programmes Sport-études reconnus 2016-2020.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Document annexé 17

Ententes d'encadrement

CONSIDÉRANT l'article 85 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) qui stipule que le conseil d'établissement approuve l'orientation générale proposée par le directeur de l'école en vue de l'enrichissement ou de l'adaptation par les enseignants des objectifs et des contenus indicatifs des programmes d'études établis par le ministre et en vue de l'élaboration de programmes d'études locaux pour répondre aux besoins particuliers des élèves;

CONSIDÉRANT que le programme Sport-études de l'Académie les Estacades existe depuis plus de 25 ans;

CONSIDÉRANT que l'Académie les Estacades est la seule école mandatée par la Commission scolaire du Chemin-du-Roy pour offrir les programmes Sport-études;

CONSIDÉRANT que le programme Sport-études de l'Académie les Estacades est le seul programme reconnu Sport-études par le MEESR dans la région;

CONSIDÉRANT que ce programme permet de contribuer au développement intégral de l'élève sur les plans sportif, scolaire et personnel;

CONSIDÉRANT que ce programme permet le rayonnement de l'école et l'arrimage de plusieurs partenariats;

CONSIDÉRANT que les concentrations sportives font partie de la structure Sport-études de l'Académie les Estacades;

CONSIDÉRANT que l'école prévoit pour les élèves-athlètes un encadrement scolaire qui respecte les exigences des programmes Sport-études;

CONSIDÉRANT que l'école met en place des mesures permettant de s'assurer de l'assiduité des élèves-athlètes tant lors de l'encadrement scolaire que de l'encadrement sportif;

CONSIDÉRANT que les associations locales, supervisant les concentrations affiliées aux programmes Sport-études, sont supervisées par la coordonnatrice des programmes Sport-études de la Commission scolaire;

Madame Diane Pelletier enregistre son abstention suite à une dénonciation de conflit d'intérêts.

CE 15-16/23

Il est proposé par monsieur René Laquerre d'autoriser madame Chantal Morin, directrice de l'Académie les Estacades, à signer les ententes d'encadrement entre l'Académie les Estacades et les concentrations sportives ou les associations locales.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Document annexé 17

7) Critères d'admission et d'inscription des élèves pour l'année scolaire 2016-2017

Document de la Commission scolaire déposé à titre informatif.

Document annexé 18

8) ACTIVITÉS ET SORTIES LIP 87

Date	Description	Responsable	Groupes	Coût de l'activité par élève
19 février 2016	Défi Nordique pour filles	Michèle Neveu	20-30 élèves 1 ^{re} à 5 ^e sec.	20 \$
9 mai 2016	Course 5 km ou 10 km Fillactive	Michèle Neveu	50-100 élèves 1 ^{re} à 5 ^e sec.	15 \$

CONSIDÉRANT l'article 87 de la Loi sur l'instruction publique que le conseil d'établissement approuve la programmation proposée par le directeur de l'école des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école.

CE 15-16/24

Il est proposé par monsieur René Laquerre d'approuver les activités et sorties telles que proposées.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Document annexé 19

9) RAPPORT DES COMITÉS

Conseil des élèves

Retour sur les activités de Noël

- Tournoi de hockey : l'assistance était au rendez-vous.
- Talent à revendre : présentation d'une variété de numéros à l'auditorium.
- Sapin de Noël collectif : la décoration du sapin a moins bien fonctionné par manque de publicité.
- Biscuits en pain d'épices : la brigade culinaire a préparé 1600 délicieux biscuits remis aux élèves et membres du personnel.

Une semaine d'activité aura lieu pour la Saint-Valentin soit du 8 au 11 février, les activités prévues sont :

- « C'est pas moi, c'est l'autre »;
- Photo sur Instagram (avec autorisation);
- Photo d'amitié;
- Ambiance sur la place d'accueil.

Comité de parents

La rencontre aura lieu le 2 février.

10) CORRESPONDANCE

Nil

11) AFFAIRES NOUVELLES

Nil

12) DATES ET HEURES DES PROCHAINES RÉUNIONS

La prochaine rencontre aura lieu le 16 mars à 19 h.

13) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé à 19 h 55 par madame Liette St-Arnauld que la séance soit levée.

Diane Pelletier
Présidente

Chantal Morin
Directrice